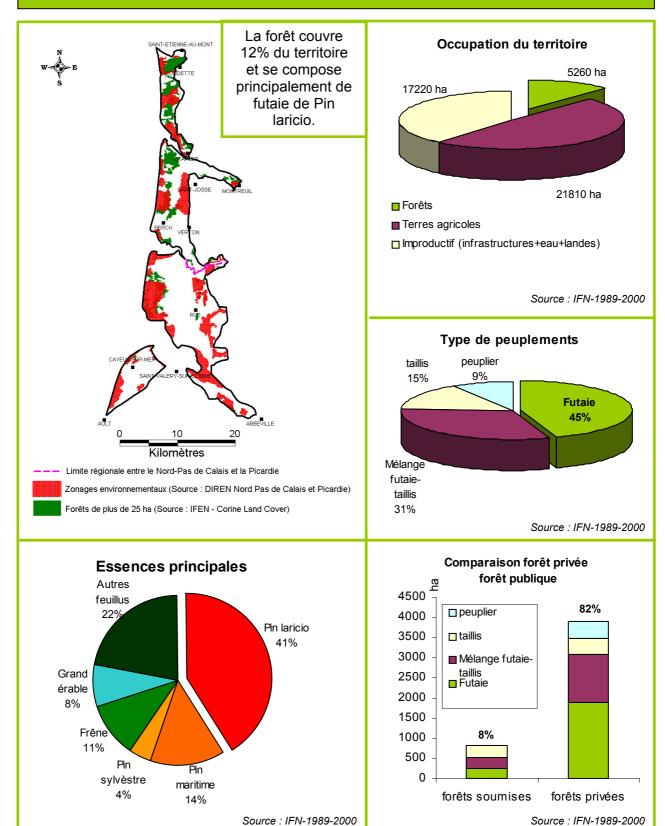
LE MARQUENTERRE



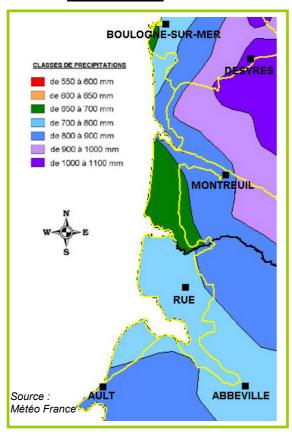
Le Marquenterre se présente sous la forme d'une frange étroite, étirée le long de la Manche, du Boulonnais, au nord, jusqu'à la baie de Somme, au sud. La production de bois par les forêts de la région est relativement limitée du fait des caractéristiques naturelles défavorables à un grand nombre d'essences.

Caractéristiques des forêts



Caractéristiques physiques

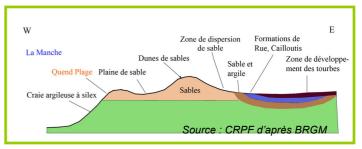
Climatologie



Le climat est caractérisé par une forte humidité atmosphérique permanente, une pluviométrie annuelle variant de 650 à 900 mm. Les mois les plus arrosés sont octobre, novembre et décembre. Le mois le plus sec est juin avec 50 mm seulement. La température moyenne annuelle de 10°C. Janvier est le mois le plus froid avec une température moyenne de 3,9°C. Août est le mois le plus chaud avec une température moyenne de 16,8°C. Les gelées sont rares.

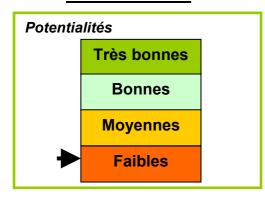
Géologie et sols forestiers

Le Marquenterre est une bande côtière conquise sur la mer après sédimentation naturelle. Cette région est formée d'une basse plaine marécageuse abritée derrière une zone dunaire plus ou moins boisée. Dans cette zone dunaire, les sols sont essentiellement sableux, et dans certaines dépressions, sablo argileux calcaire.



Potentialités forestières

Atouts et limites



Facteurs limitants

- Sols sableux à sablo-argileux présentant généralement une faible réserve utile,
- Vents forts et fréquents, chargés d'embruns,
- Pauvreté chimique des sols.

Ces facteurs limitants restent indicatifs et peuvent varier en fonction du relief et du climat local. Un fond de vallon ne sera pas, par exemple, soumis aux mêmes contraintes hydriques qu'un coteau de même que le vent affecte principalement les peuplements de bord de mer.

Informations complémentaires

Au niveau économique et social

La production de bois est rendue très aléatoire du fait des faibles potentialités forestières. Les forêts locales ont principalement une vocation cynégétique et d'accueil du public.

Au niveau environnemental

Les zonages environnementaux, visibles sur la carte page 1, regroupent les ZPS, les sites Natura 2000, les réserves naturelles, les réserves naturelles volontaires, les arrêtés de protection de biotope, les ZPPAUP et les sites inscrits et classés. Ces zonages sont valables au 1^{er} janvier 2006 et peuvent évoluer.